

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

pour la préservation de la ressource en eau
et des milieux aquatiques

PICARDIE

CAHIER DE SUIVI

GREPP

Groupe Régional
Eau et Produits Phytosanitaires

Picardie



PICARDIE
LA RÉGION



eau
seine
NORMANDIE
Agence de l'eau

Suivi de l'évolution des pratiques

Année :

1-Surface désherbée chimiquement

		Remarques
Surface totale à désherber (en m ²)		
Surface désherbée chimiquement (en m ²)		
Pourcentage Surface désherbée chimiquement/Surface totale à désherber (%)		
Temps passé pour le désherbage chimique (en jours d'agents)		
Quantité de produits phytosanitaires achetée (en Kg ou L)		
Quantité de produits phytosanitaires utilisée (en Kg ou L)		
Type de matériel utilisé		
Coût du désherbage (en achat de produits phytosanitaires, matériel, consommables et en terme de temps de travail)		

2-Surface entretenue par une ou des méthodes alternatives

Nom de la méthode alternative utilisée	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	Remarques
Surface désherbée par la méthode alternative (en m ²)				
Pourcentage Surface désherbée par la méthode alternative/Surface totale à désherber (en %)				
Temps passé pour le désherbage alternatif (en jours d'agents et en nombre de passages)				
Type de matériel utilisé				
Coût du désherbage alternatif (en achat de matériel, consommables et en terme de temps de travail)				

3-Surface en herbe

		Remarques
Surface restée en herbe (en m ²)		
Pourcentage Surface restée en herbe/Surface totale à désherber (en %)		
Temps passé pour la tonte, et/ou le fauchage (en jours d'agents et en nombre de passages)		
Type de matériel utilisé		
Coût de la tonte et/ou du fauchage (en achat de matériel, consommables et en terme de temps de travail)		

Récapitulatif des 5 niveaux d'engagement de la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Préalable	Respect de la réglementation	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	Entreprise prestataire : choix d'une entreprise agréée	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Conditions permettant d'accéder aux différents niveaux de la charte				
Niveau 1	1A	Réalisation d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	1B	Réalisation d'un plan de désherbage	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	1C	Entreprise prestataire : elle doit s'engager à respecter le plan de désherbage et la présente charte	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Niveau 2	2A	Respect des conditions du niveau 1	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	2B à 2L	Respect des bonnes pratiques	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	2M	Formation d'au moins un agent technique applicateur	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	2N	Réalisation d'une campagne de sensibilisation des habitants sur l'amélioration des pratiques engagées par la commune	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	2O	Stockage des produits phytosanitaires équipé d'une rétention	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Niveau 3	3A	Respect des conditions des niveaux 1 et 2	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	3B	Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	3C	Tenue d'un registre de suivi des pratiques alternatives réalisées sur la collectivité	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	3D	Prise en compte des aspects désherbage dans les projets d'aménagement	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	3E	Développement d'actions sensibilisant les jardiniers amateurs	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Niveau 4	4A	Respect des conditions des niveaux 1, 2 et 3	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	4B	Engager une démarche spécifique et innovante sur au moins une zone de la commune	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	4C	Arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	4D	Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (non chimique) sur au moins 50% du territoire communal identifié par le plan de désherbage	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Niveau 5	5A	Respect des conditions des niveaux 1, 2, 3 et 4	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	5B	Arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	5C	Approche de l'impact de l'emploi des méthodes alternatives	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non



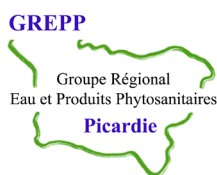
Agence de l'Eau Artois-Picardie
Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline
BP 80818 - 59508 DOUAI cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr



Agence de l'Eau Seine-Normandie
Direction Territoriale des Vallées d'Oise
2 rue du Docteur Guerin
60200 COMPIEGNE
Tel: 03 44 30 41 00 - Fax: 03 44 30 41 01
www.eau-seine-normandie.fr



Conseil Régional de Picardie
11 Mail Albert 1^{er}
BP 2616 - 80026 AMIENS cedex 1
Tél : 03 22 97 37 37 - Fax : 03 22 97 38 06
www.cr-picardie.fr



Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires de Picardie
Secrétariat : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie
Service Régional de l'Alimentation
Allée de la Croix Rompue,
518, rue Saint Fuscien - BP 69
80092 AMIENS Cedex 03
Tel : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 56

